



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-18-0591 du 13/02/2018**

Arrêté du 30 janvier 2018

ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES,  
HORS CLASSE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte réintégration d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, hors classe.

Date d'application : 01/03/2018

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Action  
et des Comptes Publics

**ARRÊTÉ**

portant réintégration d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, hors classe

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu la demande de l'intéressée ;

**ARRÊTE :**

**Article premier** : l'inspectrice divisionnaire des Finances publiques, hors classe, dont le nom suit est affectée dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Prénom	NOM	N° DGFIP	Grade Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
CLAUDE	GENEVIEVE	849596	IDIV HC 3 26/05/2017	EN DÉTACHEMENT AUPRÈS DE L'UNIVERSITÉ BRETAGNE-LOIRE	DDFIP DU CALVADOS	01/03/2018

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 30/01/2018

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES  
ADJOINT À LA CHEFFE DU BUREAU RH-1B

CHARLES RAVET



BOFiP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756